

Fiche

Au II^e siècle ap. J.-C., l'Empire romain s'étend de la Bretagne à l'Égypte, de l'Afrique du Nord à l'Asie mineure, sur 6,5 millions de km², et compte environ 90 millions d'habitants. Comment assurer la cohésion d'un tel empire avec les moyens limités de l'époque ?

1. La gestion des populations conquises

- **L'armée romaine**, la plus moderne de son temps, compte une trentaine de légions, soit environ 400 000 hommes avec les troupes auxiliaires. Elle assure la **défense de l'Empire**, mais aussi, éventuellement, sa **sécurité intérieure**. D'instrument de conquête, elle passe aux I^{er} et II^e siècles à un instrument de défense.
- Mais surtout, le pouvoir impérial s'emploie à **romaniser l'empire pour assurer sa pérennité**. Le contrôle des provinces est ainsi assuré par les **élites locales**, et non par des administrateurs venus de Rome. On s'efforce de rapprocher les élites provinciales de Rome plutôt que l'inverse. Les institutions, en revanche, sont purement romaines : sénats et magistrats provinciaux. Les légionnaires démobilisés reçoivent des **lots de terre dans les provinces** pour s'y installer. Enfin, **plusieurs empereurs sont issus des provinces**, Espagne pour Trajan, Gaule pour Antonin le Pieux et même la Libye pour Septime Sévère. L'empereur Caracalla avait un père berbère (Septime Sévère) et une mère syrienne et naquit à Lyon !

2. L'élargissement de la citoyenneté romaine

- Progressivement, la **citoyenneté romaine s'étend**. Au I^{er} siècle, seuls les habitants de l'Italie sont des citoyens romains, ce qui leur accorde des droits (fiscaux et juridiques) particuliers. Les habitants libres des provinces sont appelés « **pérégrins** » : leur statut est moins favorable. Restent les **esclaves**, mais qui peuvent être **affranchis**.
- Les pérégrins les plus méritants - magistrats ou soldats auxiliaires dans les légions - peuvent devenir **citoyens romains pour services rendus**, ce qui contribue à stabiliser l'empire. Au II^e siècle, les empereurs romains accordent plus généreusement la citoyenneté, Même les esclaves affranchis peuvent accéder à la citoyenneté. Ce sont parfois des villes entières qui accèdent à ce statut envié : Volubilis ou Leptis Magna, par exemple. Au I^{er} siècle, Vespasien accorde la citoyenneté à toutes les villes d'Espagne. **En 212, l'empereur Caracalla donne la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire.**

3. Des villes romaines

- Partout dans l'empire sont fondées **de nouvelles villes, les colonies**. Les villes existantes sont agrandies et parfois reconstruites sur le **modèle romain**. Le plan géométrique, basé sur deux axes perpendiculaires, le **cardo et le decumanus**, se généralise : on en retrouve des traces encore aujourd'hui, par exemple à Rouen. Des **monuments** y sont érigés : amphithéâtres, arènes, arcs de triomphe, temples, thermes, etc. qui diffusent le mode de vie romain, érigé en modèle.
- Le **mode de vie urbain**, la culture romaine se répandent. La religion romaine aussi, et, avec elle, le **culte impérial**. L'**usage du latin** progresse, surtout auprès des élites provinciales, qui mettent un point d'honneur à parler la langue de leurs généreux vainqueurs, à s'habiller comme eux, à « **vivre romain** ». La culture romaine ne s'impose cependant pas : elle se mêle aux cultures locales. En Orient, par exemple, l'usage du grec reste essentiel. Ce sont surtout les villes qui sont romanisées, les populations rurales nettement moins.